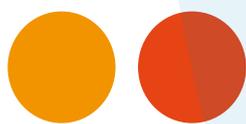


**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 2 juillet 2020

Conseil d'administration

Le jeudi 2 juillet 2020 à 9 heures en WEBCONFERENCE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRÉSIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	A
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	A
	CESAIRE	Raymond	PR	972	Procuration à M. Janky
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	LETICEE	Jean-Lèn	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	Procuration à M. Portecop
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	A
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	A
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	LUIT	Meddy	Étudiant	971	P
	PARVIN	Nicolas	Étudiant	971	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiante	972	P
	ZACHARIE	Ludovic	Étudiant	972	A

Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	A
	NELLA	Aurélie	CTM	972	A
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	P
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	A
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	Procuration à Mme Cassin
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	Procuration à M. Geoffroy
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	P
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	A

Liste d'émargement (suite)

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Invités de droit	FOURAR	Mostafa	Recteur	971	Représenté par M. Nicolas CRAIPEAU
	JAN	Pascal	Recteur	972	Représenté par M. Fernand SABIN
	MALHEY	Bruno	Directeur Général des Services	Administration Générale	P
	FILLOD	Noëllie	Agent Comptable	Administration Générale	A
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Adjointe DRH Resp. PGAFP	Administration Générale	A
	BERTO GAL	Gladys	Adjointe DRH	Administration Générale	P
	DAVID	Jean-Charles	Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires Institutionnelles	Administration Générale	P
	LÂM	Ségo lène	Directrice de la Division des affaires juridiques	Administration Générale	P
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration Générale	P
Invités	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	A
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	P
	SABIN	Fernand	Rectorat MTQ	972	P
	CRAIPEAU	Nicolas	Rectorat GPE	971	P

Conseil d'Administration du 2 juillet 2020
En web-conférence

Ordre du Jour

1. **Propos liminaires du Président ;**
2. **Approbation du PV du CA du 10 mars 2020 (vote)**
3. **Affaires institutionnelles (vote)**
 - a) Charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques
 - b) Point d'information sur les plans de reprise d'activité de l'Université
Modification des statuts UA-GBH (point ajouté)
4. **Ressources humaines (vote)**
 - c) Recrutement de professeurs contractuels
 - d) Calendrier de fermeture de l'établissement
 - e) Renouvellement des agents contractuels de l'Université
 - f) Transformation de support IGE en AAE
 - g) Révision de la cartographie RIFSEEP (part IFSE) (point reporté)
 - h) Attribution de la NBI (point reporté)
 - i) Présentation du plan de formation
 - j) Maintien de la sur-rémunération durant les congés de formation (point reporté)
5. **Affaires budgétaires et financières (vote)**
 - k) Modification budgétaire (BR1) – Aides sociales
 - l) Comité d'Action Sociale Étudiante (CASE)
 - m) DU pour l'année universitaire 2020-2021
 - n) Révision du nombre d'heures complémentaires (pour information)
6. **Affaires scientifiques et pédagogiques (vote)**
 - o) Report du bornage de l'année universitaire pour les stages
 - p) Réforme du 1er cycle des études médicales : accès aux filières MMOP par les Licences Accès Santé (LAS)
 - q) Droits d'inscription 2020-2021 (doublon avec le point 5.m)
Politique de site Antilles (point ajouté)
7. **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 9 heures et 7 minutes.

Propos liminaires du Président

1. Approbation du PV du CA du 10 mars 2020 (vote)

Monsieur le Président

L'enregistrement est lancé. C'est le dernier CA de l'année. Premier point à l'ordre du jour, c'est l'approbation du PV du 10 mars. Pour ceux qui ont des remarques ou des questions, les PV sont toujours très lourds, mais certains ont le temps de lire. Monsieur Gérardin a fait ses remarques qu'on prend en considération.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Oui, très brièvement, Monsieur le Président, j'ai fait deux ordres de remarques. Sur la présentation des résultats des délibérations, je suggérais que la mention « avis favorable » soit remplacée par « approuvées ». C'est vrai que j'ai 58 ans et que je me considère un peu comme majeur, on n'a pas complètement délégué tous nos pouvoirs au président de l'université, et on peut peut-être avoir aussi des pouvoirs de décision, raison pour laquelle je proposais « approuvées ». J'avais une autre remarque, plus technique. J'étais parti de très bonne humeur (j'ai regardé ça à 3 heures du matin) en me disant « Ouah, quel beau PV, pour une fois qu'on a quelque chose de très grande qualité », je suis tombé sur le décompte des voix à partir de la page 14 ou 7, et je me suis rendu compte que pour la plupart des décomptes de voix, il y a moins de votants que de présents et de représentés. Je me suis demandé pourquoi, j'ai essayé de trouver une régularité, mais en regardant bien, on s'aperçoit que même sur un point il y a eu 11 votants pour que ça remonte ensuite à 15 votants. J'essaie de comprendre le pourquoi du comment.

Monsieur le Président

On a quelques soucis, Monsieur David a oublié de mentionner les personnes qui sont parties et qui ont laissé leur procuration.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Je crois qu'il serait utile de le mettre dans les prochains PV, y compris pour la régularité des délibérations.

Monsieur le Président

Effectivement, ça n'a pas été mentionné. C'est pour cela que j'ai dit que j'ai bien compris les remarques et on les prendra en considération. Voilà, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y a pas d'autres remarques, on va passer au vote. Monsieur David est désormais habitué, pouvez-vous prendre la main pour faire le vote ?

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Je vais appeler les personnes les unes après les autres.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Nous avons donc 15 votes pour et 3 ne prennent pas part au vote.

Madame Lisiane Keclard, Personnalité extérieure (971)

J'ai une question, j'étais absente mais j'avais donné une procuration à Madame Cassin. Est-ce que mon vote compte ou pas ? *[Monsieur le Président répond par l'affirmative]* Merci, c'était juste pour savoir.

Monsieur le Président

Merci beaucoup pour ce PV. On va passer au point suivant.

2 : PV du CA du 10 mars 2020	Nombre de votants	18
	Ne prend pas part au vote	3
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	15

1. Affaires institutionnelles (vote)

a) Charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques

Monsieur le Président

Point suivant de l'ordre du jour, affaires institutionnelles, charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques. Je vais passer la parole à Madame Lâm, mais il faut savoir qu'il s'agissait d'un argument de campagne du président. Même si cela arrive avec un peu de retard parce qu'il y avait beaucoup de choses à faire, et donc la charte arrive avec du retard. Il s'agit aussi d'une nécessité parce qu'il y a beaucoup d'étudiants, de collègues ou d'agents qui nous écrivent pour faire part de leurs difficultés. Ils ne veulent plus recevoir tous les courriers de l'établissement, surtout des courriels qui ne les intéressent pas, et pendant le confinement on a été submergé par des courriels de ces agents et même des collègues. Et puis, on a quelques soucis car on reçoit tellement de courriels que certains sont obligés de demander à la DSIN de venir régulièrement pour archiver leurs mails. Certains savent le faire et ça se passe bien, mais d'autres ne savent pas comme moi et je suis obligé d'appeler la DSIN à chaque fois pour venir à mon secours. Nous voulons donc mettre un peu d'ordre comme dans les autres universités. La charte n'est pas uniquement antillaise, elle est utilisée par presque tous les établissements et nous l'avons adaptée en fonction de notre stratégie et nos statuts. Voilà, je donne la parole à Madame Lâm pour présenter cette charte d'utilisation des moyens numériques.

Madame Ségolène Lâm, Directrice des affaires juridiques

Bonjour ! C'est une charte qui existe aujourd'hui dans la plupart des universités, qui n'existait pas dans la nôtre et qui est rattachée au règlement intérieur. Elle était déjà prévue dans notre règlement intérieur que nous n'aurons donc pas besoin de modifier. Normalement, deux versions vous ont été envoyées. La dernière est la plus récente et tient compte d'un certain nombre de remarques qui avaient été faites en CT, notamment celles de Monsieur Gérardin, sachant que ce document, si vous le validez aujourd'hui, aura de toute façon vocation à évoluer puisque les moyens de communication évoluent assez régulièrement. Comme on ne sait pas exactement comment se passera notre rentrée, on utilisera peut-être des ressources qu'on devra intégrer à la charte numérique. C'est donc un point de départ qui régule un certain nombre de choses en termes d'utilisation des ressources numériques de l'établissement. Et bien sûr, elle aura vocation à évoluer dans le temps en tenant compte des évolutions des technologies de l'information. Voilà, avez-vous des questions ?

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Oui, j'ai une question juridique et donc je la pose à la Directrice des Affaires juridiques. Normalement, on présente exactement le même document au CA que celui qui a été soumis à avis du CT. Là en l'occurrence, on a un petit souci. Je dois reconnaître que les documents transmis au CT ont été transmis largement dans les délais, ce qui a d'ailleurs permis de faire des remarques et des propositions, et deuxièmement, ce n'est pas pour excuser le président, mais on peut comprendre que c'est plutôt le délai raccourci entre le CT et le CA qui fait que cela n'a pas pu être transmis plus tôt.

Madame Ségolène Lâm, Directrice des affaires juridiques

Idéalement, il aurait fallu qu'on ait un délai plus grand pour que je fasse les modifications après le CT et transmettre au CA le document modifié. Là, on était dans un délai très court. Ceci dit, les deux documents ont été transmis, celui sur lequel vous avez voté au CT et celui qui a été modifié. Après, si pour des raisons de régularité vous préférez voter sur le document initial, cela ne me pose pas de souci particulier. C'est juste que comme je trouvais les remarques du CT pertinentes, je trouvais ça bien de présenter aussi au CA avec les modifications.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

C'est simplement pour informer aussi les collègues administrateurs et administratrices qu'on avait formulé un avis défavorable à 8/10 au CT sur la version initiale.

Madame Ségolène Lâm, Directrice des affaires juridiques

D'accord, merci Monsieur Gérardin.

Monsieur le Président

Bien, merci Madame Lâm de cette présentation. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette charte ? S'il n'y a pas de remarques ou de questions, on va passer au vote. Je donne la main à Monsieur David.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Oui. Sur la charte informatique, j'appelle les personnes l'une après l'autre pour le vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Nous avons 17 votes pour et 1 vote contre.

3.a : Charte d'utilisation des moyens informatiques	Nombre de votants	18
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	17

Monsieur le Président

Merci beaucoup. On passe au point suivant.

b) Point d'information sur les plans de reprise d'activité de l'Université

Monsieur le Président :

Point d'information sur les plans de reprise d'activité de l'Université. Je rappelle que le plan de reprise d'activité s'applique à partir du 11 mai. Il a été mis en place à la demande du Président de la République, piloté par notre ministère. Il s'agit d'une reprise progressive après un confinement de presque deux mois. Durant ces deux mois, cela ne veut pas dire que l'université n'a pas fonctionné car nous avons travaillé. La preuve, tout le monde a été payé, tout a été mis en place. La seule chose, nous avons eu beaucoup d'instances en fin d'année mais on essaie de rattraper.

Nous avons procédé en deux temps. La première chose, c'était la vérification et la mise en place des moyens de protection et de la distanciation physique. Nous avons commandé des masques, des gants, du gel hydroalcoolique. Et puis, la signalétique a été mise en place au niveau des pôles et des composantes. Une

cellule a été mandatée pour vérifier l'organisation mise en place au niveau des pôles et des composantes. Cette cellule était composée par des responsables des pôles mais aussi de quelqu'un du CHSCT et d'un expert (une entreprise en Martinique et un ancien ingénieur HSE en Guadeloupe). Le deuxième temps a été l'accueil des collègues sur le site, sachant que les collègues qui sont venus sont ceux qui avaient des missions indispensables à faire en présentiel. Nous avons toujours privilégié le distanciel jusqu'à maintenant, mais pour ceux qui avaient vraiment des missions importantes qu'ils ne pouvaient pas faire chez eux, ils sont revenus sur site à condition de respecter les mesures d'hygiène. Nous avons opté pour qu'il n'y ait pas plus d'un agent par bureau. Dans un premier temps, nous avons fait respecter les 4 m² demandés par le ministère. Actuellement, il y a eu un petit assouplissement avec 1 mètre entre chaque collègue, mais malgré tout on fait en sorte qu'il n'y ait qu'un seul agent par bureau.

Ce plan de reprise a ses défauts, on ne peut jamais être parfait, mais globalement il a permis de reprendre l'activité au niveau des composantes et des pôles, de passer les examens. Nous sommes sur la troisième partie de la reprise en septembre et je vais faire passer un courrier à l'ensemble des collègues pour qu'ils voient l'état d'avancement de la reprise de septembre.

Je disais qu'il y a des difficultés aussi parce que les membres du CT ont demandé que l'on puisse diffuser les attestations de passage de la cellule au niveau des composantes et des pôles, ainsi que les plans de reprise d'activité des composantes. C'est ce que j'ai demandé aux pôles juste après le CT, de remonter ces informations pour le 7 au plus tard, pour que je puisse transférer après à ceux qui ont demandé. Cela n'a pas empêché aux composantes de fonctionner. Nous avons établi des principes que les composantes ont respectés. Même si nous n'avons pas eu le plan de reprise de l'activité au niveau des composantes, nous avons établi des principes pour l'ensemble de l'université et les collègues ont joué le jeu.

Voilà, si vous avez des remarques ?

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Oui. J'étais demandeur de la diffusion de l'ensemble des PRA de tous les services et équipes de recherche. Je voudrais simplement rappeler que la réglementation... alors, il y a un hiatus entre le secrétariat à la Fonction publique et à l'administration et notre ministère de tutelle, mais le PRA court jusqu'au 31 juillet pour notre ministre de tutelle. Il y a une obligation qui est celle d'informer les membres du CHSCT et du CT de tous les PRA de l'établissement, pas nécessairement de soumettre à avis du CT ou du CHSCT mais c'est à ce titre que nous demandons que ce soit transmis, ou au moins que ce soit mis sur le site, non pas pour faire un flicage policier comme on a expliqué au président lors du CT, mais simplement pour pouvoir faire des propositions d'amélioration le cas échéant. On le sait, ce virus est nouveau, il est protéiforme, évolutif, et la connaissance liée à ce virus est évolutive aussi. Mais toujours est-il que nos organisations syndicales (pour avoir officié sur les protocoles pour l'ensemble des établissements scolaires) ont acquis une expertise certaine pour pouvoir faire des propositions d'amélioration. C'est à ce titre que les représentants du personnel demandent à ce qu'ils puissent avoir accès à tous les PRA, de telle sorte à pouvoir faire des propositions rapides, opérationnelles et efficaces d'amélioration de ces dispositifs.

Monsieur le Président

Monsieur Gérardin, j'ai fait la démarche auprès des pôles, il leur appartient maintenant d'aller au niveau de leurs composantes et faire remonter les PRA. Une fois que je les aurai, je vous les ferai passer comme convenu. Mais, je ne peux pas aller demander aux composantes de faire remonter.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Non mais c'est simplement pour vous alerter. Dans la loi LE PORS, il y a un article 28 qui dit que tout personnel doit exécuter les ordres et les consignes de son supérieur hiérarchique, sauf quand l'ordre est illégal. En l'occurrence, s'il n'y a pas information des membres du CT et du CHSCT, l'ordre devient illégal.

Monsieur le Président

Je suis d'accord, mais entre la pratique et la réalité, tu sais bien que...



Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Oui, mais on peut aussi passer des consignes syndicales le cas échéant, entre la pratique et la réalité...

Monsieur le Président

Bien. Voilà, merci, est-ce qu'il y a des demandes de parole ou des remarques ? S'il n'y a pas de demandes de parole ou des remarques, c'est une information. Monsieur David, si ce n'est pas fait, il faudrait transférer ces PRA aux deux recteurs dont les représentants sont présents. Monsieur Sabin et Monsieur Craipeau, avez-vous reçu le PRA de l'université ? Je ne pense pas parce qu'on attendait de donner l'information au CA avant de diffuser. Si vous n'avez pas reçu, on va diffuser au niveau des rectorats.

Monsieur Nicolas Craipeau, Représentant du rectorat (971)

D'accord, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Monsieur David, n'oubliez pas de transférer ces PRA aux deux recteurs.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

C'est noté, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Nous passons au point suivant.

c) Modification des statuts UA-GBH

Monsieur le Président

Point concernant la modification des statuts UA-GBH. C'est un point qui a été ajouté, je vais demander à Madame Lâm de venir à ma place pour prendre la parole sur cette question.

Madame Ségolène Lâm, Directrice des affaires juridiques

Je parle avec l'accord de Monsieur Craipeau avec qui j'ai travaillé sur ce dossier et qui est présent parmi nous aujourd'hui. Nous sommes actuellement en plein processus d'immatriculation de la nouvelle fondation UA-GBH. Je pense que vous le savez, l'ancienne est toujours en phase de liquidation. Pour faire un point sur la liquidation de l'ancienne, nous avons eu des nouvelles de notre avocat en charge du dossier et nous devrions avoir normalement le rapport du liquidateur d'ici fin septembre 2020. Ainsi, cela mettra fin définitivement à l'ancienne structure. En attendant, nous avons entamé toutes les démarches nécessaires pour immatriculer la nouvelle fondation qui aura, comme la première, pour but de nous soutenir dans nos démarches liées à la recherche, l'insertion des jeunes, et la formation.

Nous avons soumis les statuts au contrôle de légalité du rectorat qui a pris l'attache du ministère. De ce contrôle, il est ressorti que la somme initialement prévue (1 €) par l'ancienne fondation est quelque chose qui ne se fait plus aujourd'hui puisque c'est plus ou moins apparenté à une donation déguisée. Après discussion avec le rectorat, le ministère et le président, ils se sont mis d'accord sur une somme de 5 000 € au lieu d'1 €. Cette somme sera répartie sur 5 ans, soit 1 000 € par an, là où GBH verse l'équivalent d'à peu près 30 000 € par an, je crois.

On vous propose donc de voter sur l'article 10 que nous avons modifié selon ces recommandations. À la place d'1 €, soit le montant initialement prévu, l'université versera 5 000 €.

Oui, Monsieur Gérardin, je viens de lire votre question : toutes les sociétés sont listées au niveau des parties, elles ont toutes signé en leur nom propre qui n'est pas nécessairement Monsieur Hayot. Pour la validation de ce procédé d'immatriculation, nous attendons l'ensemble de leurs cautions bancaires. Ce ne sera pas une caution unique de GBH toute seule mais les cautions de toutes les sociétés du groupe GBH.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Je pose une question de forme sur la présentation du tableau du coup. C'est bien une fondation GBH-Université des Antilles, et dans ce cas, il apparaît comme membre fondateur des sociétés qui sont des sociétés du groupe Bernard Hayot, mais tout compte fait c'est le groupe Bernard Hayot et il faudrait peut-être préciser « dont telle société » plus le siège de Bernard Hayot.

Madame Ségolène Lâm, Directrice des affaires juridiques

En fait, elles ont toutes contracté au niveau de la fondation à titre personnel, pas sous le consortium GBH.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Du coup, je pose la question sur l'intitulé.

Madame Ségolène Lâm, Directrice des affaires juridiques

En réalité, le nom de la fondation est plus long. On dit « fondation UA-GBH », mais elle a un nom plus compliqué que ça.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

D'accord. Quel est alors l'intitulé exact et complet ?

Madame Ségolène Lâm, Directrice des affaires juridiques

Il faudrait que je retrouve les statuts que je n'ai pas là.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Pas de souci, j'ai bien entendu.

Madame Ségolène Lâm, Directrice des affaires juridiques

Mais elles sont toutes signataires des statuts à titre personnel.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Ce sont donc des co-fondateurs, il faut qu'elles soient listées sous un acronyme commun.

Madame Ségolène Lâm, Directrice des affaires juridiques

Voilà, tout à fait. Je redonne la parole au Président.

Monsieur le Président

Bien, est-ce qu'il y a des questions sur la présentation de Madame Lâm ? S'il n'y a pas de questions, je laisse la main à Monsieur David.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Oui, je procède au vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Nous sommes à 18 votes pour sur 18.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

3 : Fondation UA-GBH	Nombre de votants	18
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	18

Ce vote porte sur la contribution de l'Université des Antilles à la fondation UA-GBH (5 000 € sur 5 ans).

4) Ressources humaines (vote)

d) Recrutement de professeurs contractuels

Monsieur le Président

Point suivant, recrutement des professeurs contractuels. Je donne la parole à Michel Geoffroy.

Monsieur Michel Geoffroy, Vice-président du Conseil d'administration

Merci Président. Il s'agit d'un point sur les enseignants contractuels et leur recrutement. Il s'agit de permettre aux composantes, lorsque les concours de recrutement de MCF et d'ATER ont été infructueux, de positionner des enseignants contractuels, donc l'équivalent des PRCE/PRAG qui font 384 heures sur les postes restés vacants, puisque bien souvent à la rentrée, les composantes se retrouvent en difficulté en raison de recrutement infructueux ATER ou MCF. La procédure serait très simple : il s'agirait d'une décision de la commission ad hoc du département ou de la section concernée, d'une validation du conseil de composante restreint et enfin d'un CAC restreint. Cela peut être fait en un mois à peu près. Cette année, on pourrait commencer dès maintenant si le CA donne son accord, mais pour l'année prochaine, cela pourra être fait plus tôt, et donc on pourra avoir des personnes dès le début du mois de septembre dans les salles de cours. Cette année, avec les délais, peut-être mi-septembre ou 1^{er} octobre en tout cas, si le CA valide cette proposition, les personnes pourront être en fonction. C'est une demande qui vient d'un certain nombre de composantes qui ont eu chaque année des difficultés, et donc il s'agit de répondre à ce besoin. Et pour terminer, la faisabilité juridique et financière a été examinée par les services de l'université, et donc il n'y a pas de problème à ce niveau.

Monsieur le Président

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

Monsieur Jean-Lèn Leticée, Vice-président du Pôle Guadeloupe

Monsieur le Président, j'ai une question. Est-ce qu'une composante ou un département qui n'aurait pas candidaté pour des postes d'ATER ou de PRAG, pourrait faire remonter une nouvelle demande dans ce cadre ?

Monsieur le Président

Oui, s'il y a des postes vacants.

Monsieur Jean-Lèn Leticée, Vice-président du Pôle Guadeloupe

Il y a parfois beaucoup de décharges administratives ou des CRCT et un déficit important.

Monsieur le Président

Oui, elle peut remonter les dossiers.

Monsieur Georges Virassamy, PR (971)

Bonjour Chers Collègues, j'ai un petit souci avec ce qui est proposé. Par définition à l'université, doit intervenir un certain nombre de personnes qui ont qualité pour ou des personnes maîtres de conférences qui ont été recrutés à un niveau bien précis. Il ne faudrait pas que, pour des raisons diverses, on tente de se passer d'eux et de recruter davantage de PRCE. La question qui vient d'être posée est tout à fait pertinente. Je pense que, avant d'en arriver à recruter un PRCE sur des postes d'universitaire statutaire, il faudrait que la composante fasse la démonstration qu'elle a tenté de pourvoir les postes en les publiant, et ce n'est que si le recrutement se relève infructueux après avoir été mené qu'on pourrait alors se résoudre à recruter des PRCE sur les postes de professeurs ou de maîtres de conférences. Mais il ne faudrait pas qu'en première intention on aille directement au recrutement d'un PRCE sans avoir tenté de recruter des professeurs et des maîtres de conférences.

Monsieur le Président

Dans le document qui a été envoyé, c'est bien écrit. Lors de situations de recrutement infructueux, cela veut dire que les collègues ont fait la démarche. On verra comment ça va se passer cette année, si ça se trouve, l'année prochaine cela ne va pas reproduire. Mais si les collègues n'ont pas fait la démarche, il n'y aura pas de poste, on ne va pas mettre de poste au concours. Sachant que tu as dit qu'il ne faudrait pas qu'on utilise des postes pour mettre des PRAG, ce n'est pas l'objectif. L'idée est vraiment d'aider les collègues qui n'ont pas pu cette année avec le Covid. Peut-être qu'on va reproduire l'année prochaine mais cette année, c'est à cause du problème du Covid que toutes les instances n'ont pas pu se réunir normalement au niveau des composantes et il fallait qu'il y ait des enseignants devant les étudiants en septembre. On a essayé d'utiliser les moyens les plus faciles pour que les enseignants démarrent en septembre.

Il faut savoir aussi que l'enseignant n'arrive pas comme ça. Il y a une demande au niveau des composantes, ça passe au niveau du CAC restreint, on ne prend pas n'importe qui à l'université.

Monsieur Georges Virassamy, PR (971)

J'ai bien compris Président. Je suis rassuré par tes propos, mais ce que je souhaitais, c'est qu'il soit bien clair que la priorité doit être donnée au recrutement d'enseignants statutaires de niveau professeur et maître de conférences, et ce n'est que si on n'y parvient pas, qu'on recruterait des PRCE. Mais, je suis rassuré par la précision que tu viens d'apporter, il n'y a pas de problème pour moi.

Monsieur le Président

Et aussi, on a bien dit « à titre exceptionnel », ce qui veut dire qu'on expérimente cette année et on verra bien. Si l'année prochaine, on se rend compte que ce n'est pas fructueux, on ne reprendra pas.

Voilà, merci beaucoup pour ces remarques et ces questions. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, on va passer au vote. Monsieur David, pouvez-vous procéder au vote ?

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Sur le recrutement d'enseignants contractuels, je procède au vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Nous avons donc 1 abstention et 17 votes pour.

Un membre du Conseil (non identifié)

Excusez-moi, Monsieur Parvin vient de se connecter. Je ne sais pas si on a sollicité son vote ?

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Non, je n'avais pas vu.

Monsieur le Président

Il vient de se connecter et donc ne pourra prendre part au vote, je ne sais pas s'il a participé à la discussion. Monsieur Parvin, merci de ta présence. Je sais que tu es en Allemagne. A priori, Monsieur Parvin a quelques difficultés de connexion...

Monsieur Nicolas Parvin, Etudiant (971)

Bonsoir et bonjour en Guadeloupe. Je ne vous entends presque pas. J'ai des problèmes techniques, je ne pouvais pas me connecter. J'espère que ça ne dérange pas pour le quorum ?

Monsieur le Président

Non, ça va.

Monsieur Nicolas Parvin, Etudiant (971)

Je ne vous entends quasiment pas, mais je suis là et je participe avec plaisir à cette réunion.

Monsieur le Président

On va essayer de parler plus fort. Est-ce que tu as participé à la discussion concernant le point précédent ? Bien, Monsieur David, on continue si on a fini le vote.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Oui, le vote est terminé.

4.c : Recrutement de professeurs contractuels	Nombre de votants	18
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	
APPROBATION	Pour	17

Ce vote porte sur la possibilité de recruter un enseignant contractuel à durée déterminée sur des supports d'emploi restés vacants à l'issue de la campagne d'emplois de l'établissement pour couvrir des besoins d'enseignement.

e) [Calendrier de fermeture de l'établissement](#)

Monsieur le Président

Point suivant, Madame Bertogal pour le calendrier de fermeture de l'établissement. Je rappelle que nous avons voté en CT un calendrier qui porte à 28 jours de congés annuels. Malheureusement, le nombre de jours

réglementaire est de 25, on ne s'en est pas rendu compte. Il y a eu une discussion avec les membres du CT au téléphone et par mail, je pense qu'on est arrivé à un consensus. Je donne la parole à Madame Bertogal pour animer cette question.

Madame Gladys Bertogal, DRH

Bonjour à tous. Le calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire à venir 2020-2021. Les dates qui vous sont présentées pour la Toussaint, la Noël, le carnaval et Pâques demeurent identiques. Seule la date du 31 juillet au 17 août a été modifiée pour obtenir les 25 jours requis de fermeture de l'établissement. Donc, pas de changement notable, si ce n'est ceux-là.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Je peux intervenir Président ?

Monsieur le Président

Allez-y.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Pour confirmer que cela ne pose pas de problème à mon organisation syndicale et apparemment aux autres organisations syndicales aussi, que ce soit le 17 août plutôt que le 22, du moment que la réglementation est respectée. D'un autre côté, je remercie le Président d'avoir tenu sur un calendrier unique et non des calendriers différenciés selon les services. Je demande simplement pour que ce soit soumis au vote, parce qu'au CT nous avons voté uniquement sur les dates avec l'accord d'un calendrier de fermeture commun pour tout l'établissement. Il appartiendra aux chefs de service et au Président de modifier le cas échéant les horaires pendant les périodes mentionnées.

Monsieur le Président

Il y a un vote sur le calendrier de fermeture de l'établissement.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Il n'y a pas besoin de vote sur calendrier du personnel (inaudible).

Monsieur le Président

Il n'y a pas de souci. S'il n'y a pas d'autres questions, on va voter.

Madame Dominique Aurélia-Toto, MCF (972)

J'ai une question. La date de rentrée n'est pas mentionnée. Je sais qu'il s'agit de congés mais la date de la rentrée pour les personnels n'est pas mentionnée, pourquoi ? Je ne vois que novembre.

Monsieur le Président

Si on se base sur ce que nous venons de dire, la rentrée du personnel sera le 18 août.

Madame Dominique Aurélia-Toto, MCF (972)

D'accord. Et la rentrée des enseignants et des étudiants ?

Monsieur le Président

Ce n'est pas le même calendrier.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Je peux intervenir ? Il n'est pas nécessaire de mentionner... un document qui indique que l'établissement ouvre le 17 août et ferme le 31 juillet (ou le 30, je ne sais plus). Ensuite, il appartient au CAC ou au Président

de définir la date officielle de rentrée des étudiants. Ce n'est pas un calendrier de gestion des personnels, ni un calendrier de gestion des étudiants.

Monsieur le Président

Je suis d'accord. Bien, Madame Aurélia, c'est un autre calendrier mais on va faire le point.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Normalement, c'est au CAC de définir ces dates.

Monsieur le Président

On va passer au vote pour le calendrier de fermeture de l'établissement. Je donne la main à Monsieur David.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Sur le calendrier de fermeture unique sur lequel on enlèverait les références aux BIATSS et aux BIB, je procède au vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Nous avons 19 votes favorables sur 19.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

4.d : Calendrier de fermeture de l'établissement	Nombre de votants	19
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	19

f) [Renouvellement des agents contractuels de l'Université](#)

Monsieur le Président

Nous passons au point suivant, renouvellement des agents contractuels de l'université, toujours avec Madame Bertogal.

Madame Gladys Bertogal, DRH

Il s'agit des demandes de recrutement et de renouvellement de contrats pour les agents contractuels de l'établissement à compter du 1^{er} septembre 2020 pour la plupart qui se termineraient soit en décembre 2020, soit en août 2021. Tous les emplois sont portés sur des supports vacants où les ressources sont présentes ou sur ressources propres qui permettent à la composante de financer le recrutement ou le renouvellement nécessaire.

Juste une remarque sur le tableau, lors de la présentation au CT, il a été noté que le recrutement demandé pour le poste de chargé des affaires institutionnelles n'avait pas reçu un avis favorable des RH dans la

mesure où l'établissement possède déjà un directeur des affaires institutionnelles et une directrice des affaires juridiques. Ce sont des éléments qui sont traités en central.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Juste une remarque Monsieur le Président. On peut demander à Madame Bertogal ou Monsieur David quel a été l'avis du CT.

Monsieur le Président

L'avis a été donné. Bien, s'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Monsieur David ?

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Sur le recrutement et le renouvellement des agents contractuels, je procède au vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Je vote contre, mais je m'explique par rapport au CT. J'ai fait le bilan du nombre d'emplois renouvelés et le recrutement pour les ANT, et je constate qu'il y a 9 sur la Martinique et 9 sur la Guadeloupe dans les deux tableaux. Le Président s'était engagé et nous avons voté au CA une règle de rééquilibrage des emplois (des supports en l'occurrence) de la Martinique vers la Guadeloupe, et je constate que 9/9 n'est pas l'esquisse d'un début de rééquilibrage. Je vote donc contre pour être raccord avec les obligations légales.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Je poursuis le vote.

Nous avons 18 votes pour et 1 vote contre.

Monsieur le Président

Merci, on passe au point suivant.

4.e : Recrutement/renouvellement des agents contractuels	Nombre de votants	19
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	18

g) Transformation de support IGE en AAE

Monsieur le Président

Point concernant la transformation de support IGE en AAE. La parole à Madame Bertogal.

Madame Gladys Bertogal, DRH

Il s'agit de la transformation de poste IGE en AENES pour permettre l'intégration d'un collègue qui est en surnombre.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, on va avancer. Monsieur David, je vous laisse la main.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Je procède au vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Nous avons 19 votes pour sur 19.

Monsieur le Président

Merci.

4.f : Transformation de support IGE en AAE	Nombre de votants	19
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	19

h) Révision de la cartographie RIFSEEP (part IFSE) (point reporté)

i) Attribution de la NBI (point reporté)

j) Présentation du plan de formation

Monsieur le Président

Point suivant, toujours Madame Bertogal pour le plan de formation.

Madame Gladys Bertogal, DRH

Il s'agit du plan de formation 2020-2021. Pas de changement notable puisque le plan de formation 2019-2020 n'a pas pu être déployé comme nous le souhaitions au vu des événements. De nombreux points qui étaient prévus au cours de l'année 2019-2020 ont été repris pour le plan 2020-2021. Il est toutefois à noter que la commission formation est maintenant en place et fonctionne, enfin on va dire qu'elle fonctionnait mais elle a été mise en stand-by à cause des événements que nous connaissons. Nous passons aussi à la formation des gestionnaires et des personnels pour le nouveau SIRH. Ce sont les points qui sont mis en avant pour ce nouveau SIRH. Et également, le besoin de formateurs en intra que l'établissement pourrait former (puisque nous avons quand même un vivier) et qui pourrait accompagner le personnel dans divers domaines.

Monsieur le Président

Bien, je rappelle que la majorité des points ont fait l'objet d'une discussion au CT et qu'il y a eu un avis favorable.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote. Monsieur David, vous pouvez procéder au vote.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Je procède donc au vote concernant le plan de formation.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

J'approuve et je précise que l'avis donné par le CT est 10 favorables sur 10.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Vous dites qu'il y a eu unanimité en défaveur ?

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Non, en faveur.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Ah pardon, j'avais mal compris. Excusez-moi. Je poursuis le vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Nous avons 1 abstention et 18 votes pour.

Monsieur le Président

Bien, merci.

4.i : Présentation du plan de formation 2020-2021	Nombre de votants	19
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
APPROBATION	Pour	18

k) **Maintien de la sur-rémunération durant les congés de formation (point reporté)**

5) **Affaires budgétaires et financières (vote)**

l) **Modification budgétaire (BR1) – Aides sociales**

Monsieur le Président

Point concernant les affaires budgétaires, modifications budgétaire et aides sociales, Monsieur Subits, vous avez la parole.

Monsieur Vincent Subits, Directeur des affaires financières

Bonjour à tous. Le premier point concerne la modification du BR1 au niveau des aides sociales. Je précise qu'on ne modifie pas le BR1 en lui-même, les masses ne changent pas, les tableaux ne changent pas, mais c'est à l'intérieur de ces tableaux où, suite à la création de la CASE (point suivant), on a augmenté la part d'aides sociales au niveau de l'établissement. Initialement parlant, on ne devait pas dépasser 30 % pour la

part d'aides sociales et 70 % pour la CVEC pour la part projet. Or en l'occurrence, avec la création de la CASE et avec l'encouragement et l'autorisation du ministère, on augmente la part aides sociales pour les étudiants.

Il est donc proposé 33 700 € de budget pour l'administration générale, plus précisément pour la CASE (qu'on verra dans le point suivant). Il est proposé au CA de voter sur l'augmentation du montant des aides sociales de 33 700 € (pris sur le report des crédits CVEC de l'année dernière pour information). Si vous n'avez pas de questions, on peut passer au vote.

Monsieur le Président

Il n'y a pas de questions ?

Madame Raïssa Gabourg, Etudiante (972)

J'ai une question.

Monsieur le Président

Oui, Madame Gabourg.

Madame Raïssa Gabourg, Etudiante (972)

Ce montant sera attribué à la FSDIE, c'est ça ? Uniquement aux aides sociales ?

Monsieur Vincent Subits, Directeur des affaires financières

Non, ce sont les aides sociales directement gérées par le comité d'action sociale étudiante créé par le président en mars dernier. On le verra dans le point suivant, il y a plusieurs thématiques, soit des aides financières directes, soit par exemple des billets d'avion qu'on a payés pour rapatrier certains étudiants, soit pour l'achat d'ordinateur, il y a plein d'options possibles.

Madame Raïssa Gabourg, Etudiante (972)

D'accord, merci.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Je procède donc au vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Je vote contre pour la raison indiquée par Monsieur Subits. Il n'y a pas eu de changement de structure du BR1. Or, je suis toujours dans une logique de rééquilibrage, cela veut dire que rien n'est fait pour le rééquilibrage.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Je poursuis le vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Monsieur Luit, je vois que vous vous êtes connecté, est-ce que vous avez pu participer à la discussion ?

Monsieur Meddy Luit, Etudiant (971)

J'ai eu beaucoup de mal à me connecter à chaque fois. Ça me refusait, je n'ai pas trop bien compris, j'ai réussi finalement mais je n'ai pas pu suivre le débat.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

D'accord.

Monsieur le Président

Vous pourrez prendre part au vote pour le point suivant.

Monsieur Meddy Luit, Etudiant (971)

D'accord.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Je poursuis le vote.

[Il est procédé à l'appel des votants]

Nous avons 1 vote contre et 18 votes pour.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

5.k : Modification budgétaire (BR1) - Aides sociales	Nombre de votants	19
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	18

Ce vote porte sur la modification du montant de la part réservée aux aides sociales étudiantes dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire (+ 33 700 euros).

m) Comité d'Action Sociale Étudiante (CASE)

Monsieur le Président

Point suivant, mise en place de la commission d'action sociale étudiante. Il y a une erreur sur l'ordre du jour, ce n'est pas « comité », mais « commission ». Il y a aussi un problème sur les statuts, ce n'est pas « CSAE » mais « CASE » (une petite inversion, ce n'est pas bien grave).

Je rappelle que nous avons eu à gérer en urgence le problème de la situation du Covid-19. Le gouvernement a demandé d'être proactif pour venir en aide aux étudiants. Pour être sûr de coordonner nos actions entre le CROUS et l'université, nous avons mis en place une commission d'aide aux étudiants. Il y avait des étudiants des pôles et des vice-présidents étudiants qui faisaient partie de cette CASE. La directrice du CROUS Antilles-Guyane, le DAF et le président, plus le président de la commission CVEC, les portes d'entrée étaient les suivantes : soit les infirmières s'il y avait des problèmes médicaux ou psychologiques, soit les assistantes sociales pour des besoins alimentaires ou des aides spécifiques financières. Nous étions donc très réactifs. Dès qu'on avait des dossiers, on les traitait au niveau de la cellule et le CROUS ou l'université venait en aide aux étudiants demandeurs. Il continue à fonctionner, nous nous réunissons une fois par semaine pour

répondre aux besoins des étudiants. Nous avons eu à venir en aide pour les besoins alimentaires, pour le rapatriement des étudiants à l'étranger qui voulaient rentrer dans leur famille, pour l'achat d'ordinateurs, le paiement de loyers. On s'organisait pour qu'une partie soit payée par le CROUS et une partie par l'établissement. Généralement le CROUS intervenait plus sur les aides alimentaires et l'établissement pour les autres types d'aide. Nous avons vraiment été très réactifs et nous n'avons pas eu de gros soucis jusqu'à maintenant. On a aussi œuvré pour les étudiants, la Région Guadeloupe a donné des ordinateurs aux étudiants, qu'on a distribués. Je remercie vraiment les VP étudiants qui ont été jusqu'à prendre leur voiture pour aller remettre aux adresses des étudiants qui ne pouvaient pas se déplacer avec le problème de Covid. Nous remercions aussi les opérateurs : Digicel nous a donné accès aux différents sites de l'université gratuitement ; Orange a mis à la disposition des étudiants des Airbox pour ceux qui n'avaient pas de connexion internet ou une connexion qui n'était pas fiable. Et puis, il y a eu des aides directes pour les ruptures de contrat pour des étudiants qui se basaient sur les contrats pour pouvoir arrondir les fins de mois et qui ont vu chuter leurs revenus brutalement. Voilà, on a donc été vraiment proche des étudiants et on continue à l'être parce qu'on n'est pas complètement déconfiné. Ceux qui ont encore des problèmes, on y répondra parce que la CASE continue à se réunir.

Voilà, Monsieur Subits, je vous laisse la parole pour présenter les statuts.

Monsieur Vincent Subits, Directeur des affaires financières

Les statuts de la CASE ont été validés par le CROUS. Ils reprennent grossièrement les missions attribuées à la CASE, la composition (le Président, la directrice du CROUS, le directeur des affaires financières, les deux VP étudiants et le président de la CVEC). On précise dans ces statuts le fonctionnement pour les aides sociales, pour les aides directes ou indirectes, les prêts d'ordinateur ou de box etc.

Il est donc proposé de voter les statuts a posteriori puisque la CASE fonctionne depuis mars, mais il est proposé de voter pour régularisation de ce fonctionnement.

Monsieur le Président

On ne pouvait pas faire autrement. C'est vrai que dans l'urgence on est intervenu auprès des étudiants et on a un peu oublié de faire passer les statuts. C'est pour cela qu'on vous demande votre indulgence.

Monsieur Vincent Subits, Directeur des affaires financières

Peut-être une petite information juste avant le vote, pour donner quelques chiffres. À titre informatif, il y avait au niveau du CROUS en moyenne une vingtaine d'étudiants qui étaient aidés par semaine, et au niveau de l'université, il y a eu des aides indirectes (prêt d'ordinateur et de box) pour 350 étudiants et des aides directes pour plus de 70 étudiants à l'heure actuelle puisque ça continue et on continue d'en aider.

Monsieur le Président

Je rappelle aussi que la CASE a fonctionné merveilleusement bien sur les deux pôles sans difficulté avec nos responsables étudiants qui ont vraiment joué le jeu. Et je remercie vraiment les étudiants parce que parmi ceux qui sont là, ils sont partis remettre des ordinateurs ou des box aux étudiants. Vraiment, ça fait plaisir au niveau central. Les deux territoires ont fonctionné normalement grâce en partie aux étudiants aussi.

Monsieur Nicolas Parvin, Etudiant (971)

J'ai une question. Déjà merci pour cette action, je sais que ça a aidé beaucoup, j'ai eu des retours. Après, par rapport à la composition de la commission, est-ce ouvert à l'ensemble des VP étudiants ou c'est déjà fermé à deux VP ?

Monsieur Vincent Subits, Directeur des affaires financières

C'est deux VP étudiants.

Monsieur le Président

Oui, c'est fermé à deux VP étudiants qui étaient vraiment sur le terrain. Ils ont aussi été aidés par beaucoup d'autres étudiants, mais on ne pouvait pas mettre tous les étudiants. On aurait pu mettre le nom de tous ceux qui ont joué un rôle. Je vois Madame Gabourg qui a joué un rôle fondamental sur le pôle Martinique, mais comme ils travaillaient déjà ensemble, on n'a pas voulu alourdir les statuts. Il fallait quelque chose de stable, pratique et réactif.

Monsieur Nicolas Parvin, Etudiant (971)

Je comprends parfaitement pour l'urgence. Comme on est en régularisation, je voulais savoir si on pouvait ajouter la possibilité d'avoir d'autres représentants.

Monsieur le Président

Je pense que non. C'est vrai que je dis qu'on va peut-être continuer à fonctionner même si on reprend normalement, mais ce n'est pas sûr. Si le Président de la République dit que tout va rentrer dans l'ordre à partir du 1^{er} septembre, on arrêtera les travaux. Mais on pourra peut-être faire évoluer après en fonction de...

Monsieur Nicolas Parvin, Etudiant (971)

En tout cas, je trouve que cette commission est très importante, très intéressante. Je trouve qu'il vaut peut-être être prêt à une urgence plutôt que d'attendre une situation. Donc si toutefois la situation revient dans les normes, pourquoi pas garder ce dispositif même s'il sera peut-être moins utilisé.

Monsieur le Président

On en discute justement, il est possible qu'on garde le dispositif.

Monsieur Nicolas Parvin, Etudiant (971)

Merci.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Raïssa Gabourg, Etudiante (972)

Je voudrais intervenir, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Oui, Madame Gabourg.

Madame Raïssa Gabourg, Etudiante (972)

D'abord, une remarque. Merci beaucoup, merci aussi pour tous les étudiants parce que parfois on a l'impression d'être mis de côté, notre travail n'a pas toujours été reconnu partout et c'est bien dommage, mes camarades sont vraiment déçus. En tout cas, je vous remercie beaucoup pour eux. Cependant, j'ai une question. Vu que vous travaillez en collaboration avec le CROUS, est-ce que l'âge limite est le même que le CROUS ou bien est-ce que vous accordez des aides à des étudiants un peu plus âgés ?

Monsieur le Président

Je n'ai pas bien compris la question.

Madame Raïssa Gabourg, Etudiante (972)

Quand le CROUS donne des aides aux étudiants, je crois que ça va jusqu'à 25 ans si je ne me trompe pas (non, 35 ans). Je voulais savoir si la CASE s'appuie également jusqu'à cette limite d'âge ou est-ce que vous donnez à des étudiants un peu plus âgés également ?

Monsieur le Président

Nous nous sommes basés sur les textes, c'est 35 ans. Les personnes qui ont demandé, ils ont plutôt demandé des aides de stage et c'est plutôt de la responsabilité des CROUS. On n'a pas été au-delà de 35 ans.

Madame Raïssa Gabourg, Etudiante (972)

Je tiens quand même à attirer l'attention du conseil d'administration sur le fait que l'âge moyen d'un étudiant aujourd'hui augmente. On se retrouve avec des étudiants qui sont âgés, en reprise d'études ou autre pour des raisons personnelles, non parce qu'ils ont envie de traîner à l'université à faire des études contrairement à ce que j'ai pu entendre sur le pôle Martinique. Durant cette crise du Coronavirus, j'ai été amenée à prendre contact avec de nombreux étudiants par téléphone, et il s'avère que souvent les étudiants qui avaient parfois la quarantaine et qui étaient en reprise d'études parce qu'ils avaient été mis au chômage ou autre, qui n'avaient pas la possibilité de faire autrement que d'obtenir un diplôme pour retrouver un travail et justement pour ne pas rester au chômage afin d'augmenter les chiffres... L'un d'entre eux m'a par exemple rapporté qu'il était venu à l'université des Antilles et qu'il avait trouvé porte fermée : personne n'a voulu m'écouter, personne n'a voulu m'aider. Cet étudiant, c'est quelqu'un qu'on avait aidé avec un ordinateur, il m'a remercié pour ça mais il m'a dit qu'à part ça il n'avait eu droit à rien d'autre. Et ce n'est pas le seul. J'en ai eu quatre ou cinq comme ça également, ils recevaient des remarques à longueur de temps de personnels administratifs ou d'enseignants qui leur disaient qu'ils n'avaient strictement rien à faire à l'université parce qu'ils avaient passé l'âge d'étudier. Et ça franchement, je trouve vraiment déplorable. On est là pour accueillir des gens et leur donner une formation, et pas pour juger, d'autant plus qu'on ne sait pas ce qu'ils font là et pourquoi ils sont là. Je trouve quand même déplorable que des enseignants ou même du personnel administratif puissent tenir de tels discours face à des étudiants qui sont déjà en difficulté. J'estime que leur dignité a été touchée. Il y en a qui m'ont dit ça, qui se sont sentis humiliés dans certaines situations, et ça aussi, je voulais vous faire part de cette situation qui, à mon avis, n'a que trop duré et qui est passée sous silence depuis de nombreuses années.

Monsieur le Président

Madame Gabourg, je suis tout à fait d'accord avec vous et je déplore vraiment cette situation. Je rappelle que les étudiants qui dépassent les 35 ans n'ont pas eu les aides de façon systématique. On a eu une discussion au niveau de la CASE et ces étudiants ont eu une aide. Il y a un étudiant de plus de 50 ans qui n'a pas eu d'aide et je peux le confirmer parce qu'il ne répondait pas aux données du CROUS et de l'université. Mais tous ceux qui étaient autour de 40 ans, évidemment que c'était très facile pour les autres, ceux-là ont posé quelques petits problèmes et il a fallu qu'on voie comment leur venir en aide, et on est intervenu. Le CROUS est intervenu en faveur de ces étudiants.

Madame Raïssa Gabourg, Etudiante (972)

Je vous remercie beaucoup pour ça. Je sais que la CASE a fait un gros travail là-dessus, mais je tenais quand même à vous interpeller pour la suite parce que je trouve quand même que de laisser des étudiants dans des situations parfois très difficiles, même s'ils ont passé l'âge, sincèrement ce sont des choses qui sont dures à voir. J'ai pu en rencontrer quelques-uns et ce sont des choses qui sont vraiment dures à voir.

Monsieur le Président

Nous sommes tout à fait d'accord. C'est bien pour cela que nous avons été au-delà des 35 ans. J'ai dit non au début parce qu'il y avait les textes, mais après discussion au niveau de la CASE, on est intervenu en faveur de ces étudiants. On continuera donc à le faire. On n'a pas fait pour celui de plus de 50 ans, voilà.

Monsieur Parvin voulait poser une question.

Monsieur Nicolas Parvin, Etudiant (971)

Merci Raïssa pour avoir soulevé ce point très important, puisqu'on ne choisit pas toujours. On ne choisit pas son âge, c'est sûr, mais on ne choisit pas toujours quand on doit reprendre les études. Et je remercie tous ceux qui m'ont aidé puisque j'ai 35 ans maintenant moi-même et c'est vrai qu'arrivant à l'âge limite des aides, je dois dire que je suis actuellement en Allemagne en train de terminer mon master 1 en science politique, et je ne serai pas là certainement sans les aides sociales puisque la situation a pu être difficile. Et, je vous remercie de pouvoir analyser les situations au cas par cas. Notamment en situation d'urgence, l'urgence ne touche pas les gens en fonction de leur âge, ce n'est vraiment pas quelque chose que l'on maîtrise. Alors, je ne sais pas si les textes l'autorisent, mais si toutefois la pratique le permet, pourquoi ne pas assouplir les statuts en matière d'âge. Effectivement, c'est vraiment un recours qui peut sauver des carrières et des études universitaires. Moi, j'ai un exemple d'une amie qui, ayant peur de l'humiliation de demander, a préféré faire une pause dans ses études pour travailler afin de réunir les sommes suffisantes pour pouvoir poursuivre. C'est vrai que quand on demande une aide, il faut savoir que c'est un acte d'humilité et ça n'est pas toujours évident. Donc, merci pour cette initiative, en espérant que toutes les personnes en situation qui le requièrent, puissent vraiment en bénéficier, évidemment en respectant les critères que vous posez.

Monsieur le Président

Merci. De toute manière, nous continuons à faire au cas par cas. Dès qu'il y aura un dossier présenté, on ne va pas le mettre à la poubelle, on discutera et on verra comment venir en aide à cet étudiant. Soyez rassurés.

Voilà, merci beaucoup pour ces remarques. S'il n'y a pas d'autres remarques, on va passer au vote. Monsieur David, à vous.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Sur les statuts de cette cellule d'action sociale étudiante, je procède au vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Cela nous fait donc 19 votes pour sur les 19 présents et représentés.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

5.1 : Comité d'Action Sociale Étudiante (CASE)	Nombre de votants	19
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	19

Ce vote porte sur l'approbation des statuts de la cellule d'action sociale étudiante (CASE).

n) [DU pour l'année universitaire 2020-2021](#)

Monsieur le Président

Nous avons des précisions à apporter sur les droits universitaires 2020-2021. Monsieur Subits, à vous.

Monsieur Vincent Subits, Directeur des affaires financières

On a repris les droits de scolarité de l'année dernière ainsi que les frais de gestion et leur répartition, parce que le ministère a gelé pour la rentrée 2020-2021 les droits d'inscription à l'université. Comme chaque année, on vote les droits d'inscription qui sont les mêmes avec les mêmes répartitions que l'année dernière.

Monsieur le Président

Il n'y a donc pas de changement par rapport à l'année dernière, mais il faut passer au vote.

Monsieur Vincent Subits, Directeur des affaires financières

On peut passer au vote si...

Monsieur le Président

Oui, il n'y a pas de discussion de toute manière. Les choses sont posées.

Monsieur Vincent Subits, Directeur des affaires financières

À part la répartition des frais de gestion mais sinon le reste est imposé.

Monsieur le Président

On va passer au vote. Monsieur David, à vous.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Avant le vote, je voudrais juste signaler que ce point a un doublon dans l'ordre du jour. Il s'agit du point 6q qui est exactement le même que le point que nous sommes en train d'aborder. C'est donc une petite erreur dans la constitution de l'ordre du jour.

Donc, sur les droits universitaires 2020-2021, je procède au vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Nous avons donc 20 votes pour sur 20.

Monsieur le Président

Bien, merci beaucoup.

5.m : Droits universitaires	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	20

Ce vote porte sur la fixation des droits universitaires de l'année 2020-2021.

- o) Révision du nombre d'heures complémentaires (pour information)

Monsieur le Président

On poursuit sur la révision du nombre d'heures complémentaires avec le vice-président délégué à la répartition des moyens, Monsieur Molinié.

Monsieur Jack Molinié, Vice-président délégué à la répartition des moyens

Bonjour à tous. Juste pour préciser un peu la politique des heures complémentaires, puisqu'on commence à avoir les premiers résultats. Je rappelle que jusqu'à présent on a mis en place le logiciel Helico de manière à mieux cadrer les heures complémentaires et les services de l'établissement. On a les premiers résultats sur 2018-2019, et donc on commence à mieux cerner ce qui relève des heures complémentaires liées à la formation initiale ou des heures complémentaires liées à la formation continue, et de voir les budgets incompressibles d'heures complémentaires que l'établissement peut développer. Comme on commence tout juste à faire ce calcul et ces éléments deviennent de plus en plus précis, on a reporté au mois de septembre la révision du plafond d'heures complémentaires de l'établissement, puisque je rappelle que le CA a voté un plafond qu'on ne doit pas dépasser au niveau des heures complémentaires initiales. Donc, dès début septembre, vous aurez les premiers résultats et vous aurez atteint un certain nombre de choses.

Ce que je voulais dire de plus, on a aussi ajouté dans la manière de déclarer les heures complémentaires, la notion de discipline. On a constaté que certains collègues dans des disciplines se retrouvaient en sous-service alors qu'on embauchait des vacataires dans la même discipline. De fait, on va aller d'abord vers la déclaration des collègues titulaires de manière à ce que tant qu'il y aura un sous-service, on ne pourra pas embaucher de vacataire dans la discipline puisqu'il y a quelqu'un de l'établissement qui n'a pas son service. L'idée est presque celle de bourse, ce qui veut dire qu'on va mettre en rapport les personnes qui sont en sous-service et les enseignements qui ne sont pas encore affectés. Après, voir à donner à tout le monde, ça peut être des enseignements non affectés dans d'autres composantes mais pour la même discipline et permettre aux collègues titulaires de l'établissement de choisir les choses qui leur semblent correspondre à leurs capacités d'enseignement. À ce moment-là, tout le monde aura son service, les heures qui n'auront pas trouvé preneur seront ouvertes à vacation et là-dessus tous les régimes d'embauche des vacataires vont suivre dans la foulée. Cette première expérimentation devrait débiter dès le mois de juillet, on va rentrer pour la période 2020-2021 les services des collègues titulaires d'abord et voir ensuite quels sont les cours qui n'ont pas encore été affectés, c'est-à-dire les heures qui n'ont pas encore été affectées, de manière à faire en sorte que l'ensemble des collègues puissent candidater et avoir leur service complet.

Deuxième chose, une heure complémentaire faite par un vacataire nous coûte 20 % de plus. Là aussi, tout en restant dans un nombre bien cadré, on pourrait encourager nos collègues titulaires à pouvoir candidater sur un certain nombre d'heures en restant dans le cadre qu'on a voté, c'est-à-dire qui ne dépasse pas les nombres d'heures complémentaires qui puissent leur être attribuées. Comme ça, on fait une économie de 20 %. Deuxièmement, on a des collègues qui sont en capacité, et bien sûr avec le niveau requis, comme disait Professeur Virassamy précédemment, qu'on sait avoir été vérifié.

Voilà un peu ce qu'on voulait annoncer sur les heures complémentaires de l'année 2020-2021, avec bien sûr, sur l'année où on a eu cet espace un peu trouble de Covid sur le deuxième semestre, quelques éléments d'ajustement, mais pour l'instant le CAC ne s'est pas encore prononcé sur les heures et la gestion de ce qui va se passer pour les heures qui n'auront pas pu être faites ou qui n'ont pas été faites. Et là, les doyens travailleront dans les services le manquement sur ces heures.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur ? (ne s'annonce pas 01'30'15)

Monsieur le Vice-Président, j'ai une question à la marge mais qui revient assez souvent. Lorsque nous avons des départements où il y a un déficit d'encadrement, on le sait, et parfois des collègues qui partent en CRCT et qui, pour permettre une bonne exécution de l'année universitaire, font une partie de leurs cours au premier ou au deuxième semestre en fonction de leur CRCT. Cela fait qu'ils dépassent les 96 heures, et, très souvent, on leur oppose, ils vont en CRCT et ils ne peuvent pas faire d'heures complémentaires. Il y a des disciplines où on ne trouve pas, par exemple pour faire des cours en deuxième et troisième années, soit un professionnel sur place, soit des cours qu'on ne peut pas nécessairement attribuer à un PRAG niveau master

1 en cours de L3. Donc, le titulaire qui va partir en CRCT est quasiment dans l'obligation de faire ce service. Entre collègues pour les cours, parfois l'enseignant en CRCT est obligé de faire plus d'heures de cours que ses 96 heures. Là aussi, il y a une souplesse à introduire. Pareil pour des collègues qui ont des décharges administratives, il y a une souplesse à introduire en cours d'année parce qu'on demande aux gens de travailler gracieusement, c'est un peu compliqué, ou il faudra mettre quand même une certaine souplesse par rapport à ces cas qui sont, je l'admets, un peu particuliers mais pas si graves que ça.

Monsieur Jack Molinié, Vice-président délégué à la répartition des moyens

Sur les décharges administratives, on a la potentialité d'avoir un peu de souplesse. Sur les CRCT, c'est très cadré par la loi, on n'a pas le droit à des heures complémentaires et donc c'est très compliqué. Après, il faudra peut-être qu'on étudie avec la DAJ mais il me semblait que sur le CRCT on n'avait pas droit. Sur les décharges au titre administratif, il y a plus de souplesse. Mais on va vérifier avec la DAJ de manière à vérifier ce qu'il est possible de faire et ce sur quoi on ne peut pas revenir.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

J'ai une requête. Pour reprendre des termes que vous affectionnez, je n'ai pas vu le document mais ça serait bien qu'on ait une notice de cadrage pour septembre, histoire d'avoir un peu de chair autour de l'os... Un chiffre qui arrive avec un plafond, ça n'explique pas tout ce que vous avez expliqué.

Monsieur Jack Molinié, Vice-président délégué à la répartition des moyens

Oui, je sais, on va vous proposer une note avec l'ensemble des éléments et toutes les conclusions qu'on a pu tirer sur l'analyse de 2018-2019.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Je passe le flambeau au Président.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. S'il n'y a pas de questions ou de remarques, je laisse Monsieur David procéder au vote.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Excusez-moi, est-ce un point soumis au vote ou pour information ?

Monsieur Jack Molinié, Vice-président délégué à la répartition des moyens

Pour information.

Monsieur le Président

Oui, pour information. Désolé. Il faudrait préciser entre parenthèses (pour information) pour les points concernés. On passe au point suivant.

6) Affaires scientifiques et pédagogiques (vote)

p) Report du bornage de l'année universitaire pour les stages

Monsieur le Président

On passe aux points relatifs aux affaires scientifiques et pédagogiques. Pour ceux qui ont leur micro ouvert, pouvez-vous les fermer s'il vous plaît ? Donc, on est sur le point concernant le report du bornage de l'année universitaire pour les stages. Il faut savoir qu'avec le problème du Covid, il y a des stages qui n'ont pas eu lieu ou qui ont été repris. Il y a des formations qui ne sont pas complètement terminées, qui n'étaient pas terminées au 31 août, notamment les formations d'ingénieurs, ce qui fait par conséquent que les stages ne pouvaient pas être soutenus. Donc, pour permettre à ces composantes de continuer l'année sans pénaliser

les étudiants, nous avons reporté le bornage de l'année au 31 décembre 2020, ce qui fait qu'ils n'ont pas à payer une inscription pour la rentrée de septembre s'il s'agit bien de l'année 2019-2020. Voilà, sinon on me dira qu'il ne faut pas que les étudiants reprennent une inscription, ce qui serait un peu dommageable.

Monsieur Jean-Lèn Léticée, Vice-président du pôle Guadeloupe (971)

Monsieur le Président, est-ce que cela est valable pour les étudiants en thèse et les étudiants en formation continue ?

Monsieur le Président

Il s'agit des dates limites dérogatoires pour les stages interrompus ou non effectués pour les licences professionnelles et les formations d'ingénieurs. Il y avait des dates limites dérogatoires pour les soutenances de stage de master 2 de l'INSPE qui allaient jusqu'au 15 septembre.

Monsieur Jean-Lèn Léticée, Vice-président du pôle Guadeloupe (971)

Je propose de rajouter pour les masters 2 de la formation continue aussi, si c'est possible.

Monsieur le Président

Les dates limites dérogatoires pour les stages interrompus et les licences professionnelles... les masters de la formation continue ?

Monsieur Jean-Lèn Léticée, Vice-président du pôle Guadeloupe (971)

Ce serait une bonne initiative parce qu'eux aussi ont été pas mal impactés. Il y a des encadrants qui n'ont pas pu venir, il y a eu pas mal de retard pris aussi par rapport à ça.

Monsieur le Président

Des dates dérogatoires pour les licences professionnelles et les masters de la formation continue.

Monsieur Jean-Lèn Léticée, Vice-président du pôle Guadeloupe (971)

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Monsieur David, à vous.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Je procède donc au vote sur le report du bornage de l'année universitaire.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Bien, nous avons 20 votes pour sur 20.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

6.o: Report du bornage de l'année universitaire pour les stages	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	20

Ce vote porte sur la fixation de la fin de l'année 2019-2020 au :

- **15 septembre 2020 pour les stages interrompus ou non effectués entre le 17 mars et le 11 mai 2020 par les licences professionnelles, les licences de la formation continue, et les formations d'ingénieur ;**
- **31 décembre 2020 pour les soutenances de stages de M2, de formation continue comme des INSPE.**

q) Réforme du 1er cycle des études médicales : accès aux filières MMOP par les Licences Accès Santé (LAS)

Monsieur le Président

Sans tarder, nous passons au point sur la réforme du 1^{er} cycle des études médicales, accès aux filières MMOP (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) pour les LAS (Licences Accès Santé). Le doyen aurait dû être là pour présenter le point mais il s'est excusé, il était obligé de partir dans l'hexagone et m'a donné procuration. Je vais donc faire un petit résumé de ce qu'il a voulu dire.

Il faut savoir qu'à partir de cette année nous mettons en place la réforme santé, la PACES disparaît et les étudiants n'ont plus le droit de doubler. La PACES 1^{ère} année se transforme en PASS (Parcours Spécifique Accès Santé qui ressemble un peu à l'ancien PACES) et en LAS (Licences avec Accès Santé), avec un pourcentage d'étudiants dans le PASS de 70 %, 25 % en LAS et 5 % des étudiants qui sont issus des passerelles, des masters et de certains diplômes d'ingénieurs qui vont arriver directement en deuxième année de médecine.

Si on se base sur la réforme de cette année, seuls les étudiants en L1 en fin d'année auraient pu bénéficier de ce passage en deuxième année de médecine, s'ils avaient validé leur première année de licence et la mineure santé. La mineure santé est en distanciel. Quelle que soit la licence, n'importe quel étudiant aurait pu s'inscrire à cette mineure santé, à condition que le doyen accepte que sa licence fasse partie du dispositif. Il s'agit maintenant d'élargir le dispositif aux L2 et L3, et ne pas laisser uniquement aux L1 qui s'inscrivent cette année, à condition que ces étudiants aient validé leur L1 (60 ECTS) et qu'ils aient aussi validé la mineure santé, et qu'ils soient inscrits en 2020-2021. Voilà, il s'agit donc de permettre à ces étudiants en L2 et L3 de pouvoir rentrer en deuxième année de médecine en ayant validé la mineure santé. Je rappelle qu'antérieurement c'étaient uniquement les L1 qui pouvaient bénéficier de ce dispositif.

Le vote aujourd'hui porte donc sur la possibilité des L2 et des L3 de pouvoir bénéficier du dispositif de rentrer en deuxième année de médecine s'ils remplissent les conditions. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Est-ce l'attribution du CA de voter sur ce point ? Ne serait-ce pas plutôt au CAC ?

Monsieur le Président

C'est déjà passé au niveau des CFVU mais le doyen voulait absolument qu'on en parle au niveau du CA et qu'on vote parce qu'il y a une répercussion financière et il faut absolument que ça passe en CA. C'est pour cela qu'on demande l'avis du CA.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

D'accord.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Monsieur David, c'est à vous.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Sur ce dispositif d'accès en L2 médecine, je procède au vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Il y a donc 1 vote contre et 19 votes pour.

Monsieur le Président

Merci, nous passons au dernier point.

6.p: Réforme du 1 ^{er} cycle des études médicales	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	19

Ce vote porte sur un élargissement du dispositif d'accès à la 2^{ème} année de médecine aux étudiants de L2 ayant validé une L1 et une mineure santé.

r) *Droits d'inscription 2020-2021 (sans objet – déjà voté en point 5.m)*

s) *Politique de site Antilles (point ajouté)*

Monsieur le Président

Ce point a été ajouté. Avant de donner la parole à Madame Epaminondas, je vais dire quelques mots. Je rappelle que Madame Epaminondas est notre responsable administrative pour la gestion de la politique de site. C'est en ce sens que je lui demanderai de prendre la parole. Il faut savoir qu'il n'y avait pas de politique de site au niveau de l'université. Elle devait être mise en place depuis un certain temps, mais cela n'a pas été fait et nous avons pris ce dossier en main. Nous avons réuni les organismes de recherche, les universitaires, les collectivités, les rectorats, les entreprises des deux territoires. Il y a une seule politique pour l'université et nous avons essayé de mettre tout le monde ensemble pour travailler dans le but de définir une politique au niveau du site Antilles. À partir de cette politique de site, nous avons extrait notre contrat de site.

Nous avons donc fait six pôles de recherche, ce sont des pôles à chaîne de valeur complète, ce qui veut dire qu'il y a les formations, la recherche, la valorisation. J'ai oublié de parler des deux DRRT de territoire, plus les deux VPCR. Nous avons réussi à mettre en place six pôles en fonction des thématiques de recherche. Nous avons le pôle Santé, Environnement insulaire tropical, le pôle Mer Océan, le pôle Biodiversité insulaire tropical, le pôle Risque énergie, le pôle Dynamique des sociétés et territoires caraïbes, et le pôle Numérique. Nous avons aussi fait une charte qui est signée par l'ensemble des responsables de territoire, il manquait une signature qui va être faite aujourd'hui. Après, on pourra mettre ensemble des documents sur le site pour que vous en preniez lecture. Je donne la parole à Madame Epaminondas.

Madame Angela Epaminondas, Invitée de droit, Chef de cabinet administration générale

Bonjour à tous. Pour compléter les propos du président, reprendre le processus partenarial et la construction d'une politique de site, la définition des thématiques prioritaires pour les territoires a été définie de juillet à septembre 2017. Ensuite, il y a eu la concertation autour de la future charte de la politique de site en octobre 2018 jusqu'à mai 2019. La charte a été signée à partir du 28 octobre 2019 en Martinique et le 29 octobre 2019 en Guadeloupe, puis par les partenaires les jours qui ont suivi. À ce jour, il y a vingt-sept partenaires. Le comité stratégique de la politique de site s'est réuni de décembre 2019 au 30 juin 2020.

Le document qui vous est présenté dans le dossier a été travaillé par les deux vice-présidents des commissions de recherche en collaboration avec les deux DRRT, et qui émanent de toutes les discussions et concertations qui ont débuté depuis 2017. Voilà.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Nous avons commencé à travailler, nous sommes sur le point d'organiser un séminaire, ce n'est pas encore fait pour l'instant mais nous avons une réunion dans une semaine. Nous allons programmer un séminaire, je ne sais pas si on pourra le faire avant la fin de l'année, je pense que ce sera plutôt début septembre. Si on arrive à travailler normalement, ce sera en présentiel. Si on est obligé de travailler en distanciel, on le fera aussi. L'idée est de faire vivre cette politique de site qui est véritablement en place et les gens sont très motivés. Les organismes sont très motivés, les industriels... et je remercie les deux rectorats qui ont toujours été présents à chaque réunion et qui apportent leurs contributions. C'est moins vrai pour les collectivités parce qu'elles sont certainement préoccupées par autre chose, mais je pense qu'on va devoir les solliciter de nouveau pour qu'elles soient présentes à ces comités stratégiques.

J'ai oublié de vous dire qu'il y a un comité de liaison qui est constitué par les deux VP recherche et les deux DRRT qui sont en lien avec les pôles et l'animation des pôles. Prochainement les pôles vont nous remonter le nom des animateurs et des rapporteurs de chaque pôle, ainsi que le bilan effectué au niveau de chaque pôle de recherche, et peut-être aussi nous faire part de leurs projets phares. Je rappelle que, sans matérialiser, nous avons déjà commencé à travailler au niveau de la politique de site. Actuellement, le pôle Santé travaille sur un projet qui dépasse largement la santé et qui implique les SHS, l'université et... Il est porté par le CHU mais il implique aussi certains laboratoires de l'université et les sciences sociales. On dépasse donc le cadre de la santé tel qu'on le faisait habituellement. Et puis, nous avons aussi un groupe de thématique sur la chlordécone qui dépasse complètement le cadre d'un pôle ; c'est un groupe transversal quel que soit le pôle, le travail se fait sur la chlordécone, la biodiversité, la santé et l'océan, tous les pôles peuvent intervenir sur cette thématique. On est vraiment sur le point de réunir l'ensemble des chercheurs sur les thématiques qui sont les leurs et participer aussi à des thématiques transversales. Voilà.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

J'ai une remarque. Vous parlez de motivation mais je ne suis pas très motivé. En tant que membre du conseil du pôle universitaire de Guadeloupe, je n'ai pas vu passer trop de choses du point de vue de la réflexion stratégique au niveau de notre conseil, et je regrette qu'on n'ait pas été davantage associé à la construction de cette politique de site. Donc, je l'exprime.

Monsieur le Président

Sachant que la politique de site est une stratégie de l'université. Oui, on aurait pu, c'est vrai, mais il est vrai aussi que la situation que nous avons vécue et que nous continuons à vivre ne nous a pas permis de faire tout ce qu'on voulait et quelquefois des points sont passés inaperçus.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Oui mais simplement pour vous dire qu'il y a aussi des compétences dans nos pôles. J'ai été gestionnaire délégué d'un programme européen sur quatre pays...

Monsieur le Président

Mais il n'est pas trop tard, ce n'est absolument pas fermé. C'est très ouvert. On va nommer un animateur de pôle, mais cela ne veut pas dire que tous les collègues qui veulent intervenir ne peuvent pas. Ils peuvent tous intervenir. C'est très ouvert au contraire. Vous verrez dans quel pôle vous voulez intervenir et vous vous manifesterez. Ou si vous voulez intervenir dans plusieurs pôles, avec plaisir, ce n'est vraiment pas fermé.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Il n'y a pas de souci, sauf qu'on a le document la veille pour le lendemain, c'est tout.

Monsieur le Président

Nous aussi, c'est vrai que c'est un peu lourd. Moi qui connais bien le document, c'est un peu lourd parce qu'il faut tout réviser la veille. Mais, à la décharge du personnel qui gère ces instances, les moments étaient difficiles. On a fait quelques progrès, on peut dire que les documents arrivent quand même, même si c'est la veille, ils ne sont pas donnés le jour du conseil, ce que j'ai vécu à plusieurs reprises et très souvent, on a fait des progrès. Mais on est loin de la perfection, qu'on n'atteindra jamais.

Monsieur David, est-ce qu'on vote ce document ?

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Oui, je pense que c'est un document à voter.

Monsieur le Président

D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres questions à part les remarques de Monsieur Gérardin ? S'il n'y a pas de question, on va passer au vote. Monsieur David, on va passer au vote.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Pour la politique de site, on procède au vote.

[Il est procédé à l'appel des personnes]

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Je vote contre pour encourager la perfection...

Monsieur Emmanuel Thouard, Personnalité extérieure (972)

Je vote pour en m'étonnant cependant qu'on ait à voter pour un document qui a déjà été signé par vingt-sept partenaires extérieurs à l'université, plus l'université bien entendu. Donc, je ne sais pas, je ne vois pas pourquoi on vote pour ce truc-là. Mais bien sûr, je suis pour puisque je suis signataire.

Monsieur Jean-Charles David, DDRAI

Donc 1 abstention, 1 contre et 18 pour.

6.q : Droits d'inscription 2020-2021	Nombre de votants	20
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	1
APPROBATION	Pour	18

Ce vote porte sur la mise en œuvre de la politique de site Antilles, un consortium de partenaires publics et privés qui, sous l'égide de l'Université des Antilles, vise à développer une vision cohérente à l'échelle régionale et internationale en matière de formation, de recherche et d'innovation.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

Questions diverses

Monsieur le Président

On arrive à la fin de ce conseil d'administration. C'est le dernier conseil d'administration pour cette année universitaire. Évidemment, j'ai dit qu'on élargit jusqu'au 31 décembre, mais je dirai plutôt avant le départ en vacances, le dernier CA. Je remercie vous tous qui avez travaillé.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Oui ?

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Comme vous avez omis de demander s'il y avait des questions diverses, je vous en donne une !

Monsieur le Président

Ah mais il est trop tard, Monsieur Gérardin.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Non mais simplement pour solliciter soit une information d'urgence, soit une réunion d'urgence du CHSCT sur les opérations de destruction de l'ancien bâtiment de recherche, de telle manière à ce qu'on puisse avoir des protocoles de sécurité pour les personnels et les marches à suivre. Merci.

Monsieur le Président

Ce sera fait, Monsieur Gérardin.

Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS (971)

Merci.

Monsieur le Président

Je disais donc que je vous remercie tous pour le travail que vous avez effectué durant toute l'année universitaire, remercier nos partenaires qui font partie du conseil d'administration, les rectorats, les collectivités, les organismes de tutorat. Je vous remercie beaucoup pour votre présence. Grâce à vous, l'université fonctionne normalement avec les instances qui sont tenues. Je remercie tous les étudiants, les enseignants et enseignants chercheurs qui ont joué le jeu malgré le problème du Covid. Nous avons réussi à fonctionner normalement et nous ne sommes pas en retard par rapport aux autres universités. Je vous ai

envoyé de façon très régulière des informations qui remontaient de la conférence des présidents d'université, et je vous enverrai un autre courrier lundi pour vous dire l'état d'avancement de nos réflexions au niveau de la conférence en lien avec notre ministère. Vraiment, on n'a pas pris de retard par rapport aux autres. Et puis, la CASE que nous avons mise en place, cette commission pour les étudiants, n'existe nulle part et nous avons su réagir et intervenir très rapidement au profit des étudiants. Je pense que nous avons gardé un avis favorable de cette année universitaire et de bonnes impressions malgré les difficultés que nous avons eues. À mon niveau, je ne vous reverrai plus avant la reprise et je vous souhaite vraiment de passer d'excellentes vacances. Et puis, je vous tiendrai informé de la manière dont nous allons reprendre nos activités en septembre. Pour l'instant, je ne suis pas plus au courant. Une circulaire de rentrée est en cours de préparation et si je l'ai avant le courrier que je vous transmettrai lundi ou mardi, j'en ferai état. Si je ne l'ai pas, j'en ferai état une fois que je l'aurai pour que vous ne soyez pas surpris à la rentrée de septembre.

Je voulais dire aussi aux enseignants et enseignants chercheurs que nous avons eu une conférence des doyens et il était question de discuter de la reprise de façon prévisionnelle, même si nous ne savons pas comment nous allons reprendre. Nous voulons mettre en place des formations hybrides qui sont soit synchrones soit asynchrones. Synchrones, cela veut dire que l'enseignant fait son cours dans l'amphithéâtre ou chez lui en s'adressant à un amphithéâtre où il voit les étudiants qui n'ont pas accès à internet mais qui ont accès à internet dans l'amphithéâtre et ceux qui sont à distance devant leurs ordinateurs. On est parti pour ce type de formation hybride, et actuellement la DSIN et la cellule d'innovation pédagogique prennent contact avec les différentes composantes pour connaître leurs besoins et les accompagner dans la mise en place de ces formations hybrides. J'insiste aussi beaucoup pour la mise en ligne des formations, des diaporamas, des cours en PDF pour que les étudiants qui n'ont pas pu se connecter puissent quand même avoir des supports pour continuer à travailler. Et puis, avec ce type de formation, les étudiants étrangers qui n'ont pas eu de visa pour arriver normalement dans notre université, pourront suivre les cours et arriver avec un peu de retard une fois qu'ils auront eu leur visa.

Voilà, c'est donc toutes ces questions qui sont encore en discussion au niveau de l'université, et nous continuons à travailler pour le bien de nos étudiants et le bien-être de chacun de nous. Voilà, bonnes vacances et puis excellent retour en septembre. Merci beaucoup.

Tous

Merci Monsieur le Président. Au revoir, à bientôt !

La séance est levée à 11 heures et 18 minutes.

* * *